



SAISON 2018-2019

PROCEDURE POUR LES INSCRIPTIONS

Tous les licenciés(ées), joueurs(ses), dirigeants(es) peuvent effectuer leur inscription pour le **30 juin 2018** et bénéficier ainsi des tarifs de la saison passée :

Toutes catégories : 120.00 €, U17-U20 : 124.00 €, Baby : 93.00 €, Séniors : 128.00 €

Par décision de l'Assemblée générale du 11 juin 2010, l'assurance MDS-MAIF est obligatoire et comprise.

Pour les séniors **actifs** il est recommandé de souscrire à l'**option B** de l'assurance soit 5.65 € en plus, total : **133.65 €**

Possibilité de payer en 3 fois (premier débit en septembre)


Pour tout problème contacter Anne LE CLOIREC (trésorière)

Afin que vous puissiez remettre les **dossiers complets**, une permanence se tiendra le :

Samedi 30 juin 2018 Salle de kergoff à Caudan de 9 h 00 à 12 h 00

Les tarifs de la saison 2018/2019 seront communiqués à l'issue de l'Assemblée Générale du 16/06

La licence devra **être enregistrée et réglée** pour toute participation aux plateaux et matchs de préparation de début de saison (début du mois de septembre).

Création d'une licence	Renouvellement de la licence
<ul style="list-style-type: none">+ Compléter la fiche individuelle de renseignements+ Compléter la demande de licence (certificat médical inclus) ainsi que la partie assurance Pour les joueurs de 2^{ème} année, faites compléter la partie « surclassement » par le médecin – TOUS les U17 M 1^{ère} année doivent également obtenir ce surclassement+ Fournir une photo+ Remettre le montant de la licence+ Remettre une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille+ Signer la charte du licencié	<ul style="list-style-type: none">+ Mettre à jour, si besoin, la fiche individuelle de renseignements lors de l'inscription+ Compléter la demande de licence : <u>le certificat médical fourni la saison dernière est encore valable cette saison.</u> Mais vous devez compléter et remettre au club le questionnaire de santé (joint au formulaire de demande de licence).<li style="text-align: right;">Les joueurs U13, U15 et U17 de 2^{ème} année qui souhaitent un surclassement doivent fournir un nouveau certificat médical (inclus sur le formulaire de demande de licence). <u>TOUS les U17 M 1^{ère} année doivent obtenir ce surclassement</u> Consulter le document « tableau des surclassements »Penser à compléter la partie assurance sur le formulaire+ Fournir une photo+ Remettre le montant de la licence+ Signer la charte du licencié

Tous les documents sont téléchargeables sur le site du club

Pour tout renseignement, contacter Jean-Marc PERRON 06 70 42 79 61